

Extrait des délibérations

au Conseil départemental

N° CD-2023-3-7-2

Séance du lundi 19 juin 2023

POLITIQUE DU FAUCHAGE DES BORDS DE ROUTES DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOERLE Jean-Louis, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, STRAUMPANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

BIHL Pierre donne procuration à HELDERLE Emilie
BOHN Patricia donne procuration à MUNCK Marc
DEBES Vincent donne procuration à DA SILVA ADRIANO Valérie
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration JEANPERT Chantal
HAGENBACH Vincent donne procuration à SCHILDKNECHT Jean-Luc
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine
HOULNE Monique donne procuration à LEHMANN Marie-Paule
KOCHERT Stéphanie donne procuration à JANDER Nicolas
MARTIN Monique donne procuration à MULLER Lucien
SCHULTZ Denis donne procuration à MULLER-BRONN Laurence
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
WOLF Etienne donne procuration à HEINTZ Paul
WOLFHUGEL Christiane donne procuration à DOLLINGER Isabelle
ZAEGEL Sébastien donne procuration à CLAUSS Robin
ZELLER Fabienne donne procuration à DREXLER Sabine

EXCUSE :

COUCHOT Alain

ABSENTS :

RAPP Catherine, SENE Marc

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,

VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 21 février 2022 N° CD-2022-1-7-1 relatif aux orientations stratégiques routes et biodiversité de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'avis favorable de la Commission Réseaux et Mobilités du 1 juin 2023,

VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

CONSIDERANT

Les amendements « Appliquer à la Route des Vins la même politique de fauchage que le reste du réseau routier de la Collectivité européenne d'Alsace, pour une même protection de la biodiversité », « Favoriser le fauchage des bords de route plutôt que le broyage », « Garantir une hauteur de fauche minimum de 15cm au bord des routes départementales d'Alsace » et « Initier la fauche tardive au bord des routes après le 15 septembre » déposés le 14 juin 2023 au rapport par le groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire »

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Rejetée à la majorité l'amendement au rapport « Appliquer à la Route des Vins la même politique de fauchage que le reste du réseau routier de la Collectivité européenne d'Alsace, pour une même protection de la biodiversité » déposé par le groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire »,

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT, Fleur LARONZE ;

- Rejetée à la majorité l'amendement au rapport « Favoriser le fauchage des bords de route plutôt que le broyage » déposé par le groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire »,

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT, Fleur LARONZE ;

- Rejetée à la majorité l'amendement au rapport « Garantir une hauteur de fauche minimum de 15cm au bord des routes départementales d'Alsace » déposé par le groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire »,

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT, Fleur LARONZE ;
- Rejetée à la majorité l'amendement au rapport « Initier la fauche tardive au bord des routes après le 15 septembre » déposé par le groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire »,

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT, Fleur LARONZE ;
- Approuve le Document d'Orientation du Fauchage de la Collectivité européenne d'Alsace fixant la politique de fauchage du bord des routes départementales, joint en annexe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

4 abstentions

FREMONT Damien, KOBRYN Florian, LARONZE Fleur, QUINTALLET Ludivine

0 non-participation au vote